

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Curciat Dongalon, dûment convoqué, s'est réuni en salle de conseil à la mairie de Curciat Dongalon. La séance est ouverte sous la présidence de Didier FLEURY, Maire de Curciat Dongalon.

Date de la convocation : 5 avril 2024

Présents : Didier FLEURY, Géraldine RIGAUD, Annie TEMPION, Laurent JANVIER, Nicolas GALLET, Frédérique CUCUEL.

Excusés avec procuration : néant.

Absents : néant.

Nombre de membres : en exercice : 6 – présents : 6 – votants : 6

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Annie TEMPION.

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 mars 2024 : le Conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 14 mars 2024.

1. Vote des taux d'imposition locale 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les taux d'imposition communale en vigueur pour le foncier bâti, le foncier non bâti ainsi que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et la nécessité de délibérer pour l'année 2024.

Pour rappel, les taux 2023 étaient les suivants :

- Taxe Foncière bâties : 25,00 %
- Taxe Foncière non-bâties : 31,67 %
- Taxe d'habitation pour les Résidences secondaires : 9,92 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après un vote à main levée dont le résultat est :

Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0 soit UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- **Décide** de ne pas modifier les taux et de fixer pour l'année 2024 les taux d'imposition suivants :
 - Taxe Foncière bâties : 25,00 %
 - Taxe Foncière non-bâties : 31,67 %
 - Taxe d'habitation pour les Résidences secondaires : 9,92 %

2. Approbation du Compte de gestion 2023

Après d'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré et après un vote à main levée dont le résultat est :

Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0 soit UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- **Déclare** que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur intérimaire Monsieur Richard DUMONT, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. Validation du Compte administratif 2023

Le Conseil municipal, en l'absence de Monsieur Didier FLEURY ayant quitté temporairement la salle de conseil, délibérant sur le compte administratif 2023, donne acte de la présentation faite par Madame Géraldine RIGAUD du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	21 943,32 €	0,00 €	0,00 €	76 511,65 €	21 943,32 €	76 511,65 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	154 724,36 €	0,00 €	51 218,99 €	0,00 €	205 943,35 €
TOTAUX	21 943,32 €	154 724,36 €	0,00 €	127 730,64 €	21 943,32 €	282 455,00 €
Résultats de clôture	0,00 €	132 781,04 €	0,00 €	51 218,99 €	0,00 €	184 000,03 €
Restes à réaliser	308 473,86 €	156 471,00 €			308 473,86 €	156 471,00 €
TOTAUX CUMULES	-19 221,82 €	0,00 €	0,00 €	51 218,99 €	0,00 €	31 997,17 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-19 221,82 €	132 781,04 €	0,00 €	31 997,17 €	0,00 €	184 000,03 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après un vote à main levée dont le résultat est :

Pour : 5 - Contre : 0 - Abstention : 0 soit UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- **Constate**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs 2023 tels que résumés ci-dessus.

4. Affectation du résultat 2023

Le Conseil municipal, vu les résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif du budget de la commune au 31/12/2023 et compte tenu des restes à réaliser, après en avoir délibéré et après un vote à main levée dont le résultat est :

Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0 soit UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- **Décide** d'affecter sur l'exercice 2024 le résultat de clôture de l'exercice 2023 comme suit :
 - À la section d'investissement en recettes au compte 1068 pour 19 221,82 €
 - À la section d'investissement en recettes au compte 001 pour 132 781,04 €
 - À la section de fonctionnement en recettes au compte 002 pour 31 997,17 €

5. Vote du Budget primitif 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après un vote à main levée dont le résultat est :

Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0 soit UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- **Adopte** le budget primitif 2024 de la commune arrêté comme suit :
 - Dépenses de fonctionnement : 394 890,30 €
 - Recettes de fonctionnement : 394 890,30 €
 - Dépenses d'investissement : 410 284,56 €
 - Recettes d'investissement : 410 284,56 €
- **Délègue** au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal discute des sujets suivants :

- Repas de la Commission Action sociale organisé pour les Aînés le 20 avril
- Reprise des aménagements réalisés et prévus par la Commission Fleurissement
- Avancée des travaux de l'école
- Défilé du 8 mai
- Tenue du bureau de vote aux élections européennes le 9 juin
- Organisation de la Commission de contrôle des listes électorales

À l'issue de ces échanges, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait,

Procès-verbal approuvé le

Secrétaire de séance

Annie TEMPION

Le Maire

Didier FLEURY
Signature et cachet